

LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT ET FINANCEMENT DU TERRORISME EN ASSURANCE

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA018	1 jour - 7 h	Bases	Présentiel ou à distance	781,00 €

LIEUX ET DATES :**PARIS**

- Du 14/03/2024 au 14/03/2024
- Du 17/12/2024 au 17/12/2024
- Du 12/03/2025 au 12/03/2025
- Du 17/09/2025 au 17/09/2025

OBJECTIFS

- Connaître le cadre réglementaire de la LAB-FT les sanctions et le rôle de l'ACPR
- Connaître le devoir de vigilance et les moyens de lutte à mettre en œuvre en fonction du risque
- Détecter les opérations de blanchiment en assurance IARD et vie
- Appliquer la réglementation en présence d'opérations de blanchiment en assurances IARD et vie

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

[Consultez le taux de satisfaction de nos formations](#)

[ici >>](#)

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment, les participants identifient les différents cas de blanchiment sur les contrats IARD et vie

Formateur(s) :

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance, formateur expert de l'Ifpass.

PROGRAMME

- A. Contexte et environnement LAB et FT
 - 1. Nouvelle réglementation LCB/FT
 - 2. Enjeux et raisons de la lutte (risques liés au blanchiment)
 - 3. Approche statistique et économique
 - 4. Analyse critique des principaux facteurs de blanchiment en assurances IARD
 - 5. Organisation institutionnelle de la lutte : rôle central de TRACFIN
 - 6. Rôle et responsabilités du déclarant et correspondant TRACFIN
- B. Risques de blanchiment en assurance IARD
 - 1. Bases légales et transposition de la 3e directive « anti-blanchiment »
 - 2. Typologies de blanchiment
 - 3. Obligations légales et recommandations professionnelles
 - 4. Dispositif de contrôle au sein des processus métiers IARD
 - 5. Exemples de blanchiment en IARD
 - 6. Balayage des PPE et gel des avoirs
- C. Lutte contre le blanchiment en assurance IARD
 - 1. Principe de l'approche fondée sur le risque et sa mise en oeuvre
 - 2. Détection : principaux indices
 - 3. Instruction du dossier
 - 4. Déclaration de soupçon et ses conséquences
 - 5. Conformité aux bonnes pratiques
- D. Lutte contre le blanchiment en assurance VIE
 - 1. Dispositif de contrôle au sein des processus métiers VIE
 - 2. Exemples de blanchiment en VIE

Validation des acquis :

- **Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM.**
- **Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage.**
- **Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.**

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Gestionnaires de sinistres
Chargés de clientèle
Managers de réseaux
Correspondants fraude / blanchiment
Intermédiaires d'assurance
Managers des Risques
Auditeurs
Chargés de conformité
Chargés d'études juridiques

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat. [Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

PRÉ-REQUIS

Cette formation nécessite des connaissances de base en assurance

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

781,00 €
Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 22/01/2025 à 10:56